



IDEALIS REAL ESTATE

HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIÈRE

MONTANT DE TRANSACTION	HONORAIRES TTC
Au-delà de 500 000 €	4% TTC du prix de vente
De 200 000 € à 500 000 € inclus	5% TTC du prix de vente
Jusqu'à 200 000 € inclus	8% TTC du prix de vente

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à notre cabinet de transaction et incluent la TVA à 20%.

Au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, l'Agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

IDEALIS REAL ESTATE

HONORAIRES DE LOCATION (vide ou meublée)

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)

Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué

- Zone très tendue : 12,00 € TTC/m²
- Zone tendue : 10,00 € TTC/m²
- Zone non tendue : 8,00 € TTC/m²

Frais d'établissement d'un état des lieux : montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué : 3,00 € TTC/m²

Location parking ou garage TTC

- 1 mois de loyer charges comprises à la charge des propriétaires
- 1 mois de loyer charges comprises à la charge du locataire

Location local professionnel ou commercial

- Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT : 25,00% HT
- Frais d'établissement d'un état des lieux : suivant devis diagnostiqueur

Assurance garantie investisseur locatif

- Garantie d'assurance Loyers Impayés : 2,00 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- Garantie d'assurance de Vacance Locative : 3,00 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- La garantie couvre l'impayé de loyers, les frais de recouvrement ainsi que la détérioration immobilière
- Les honoraires de location (mise en place du locataire) et de gestion sont déductibles de vos impôts